

LOIRE ENVIRONNEMENT

Zéro pesticide, un vrai

Alors qu'il ne reste que peu de temps aux communes pour cesser tout usage de pesticides pour l'entretien de leurs espaces verts, certaines villes de la Loire sont déjà bien en avance...

Deux mois et neuf jours. C'est le temps qu'il reste aux villes et villages de France pour se mettre au vert. Au 1^{er} janvier 2017, la loi de transition énergétique contraindra chaque commune à s'engager sur la voie du zéro pesticide dans l'ensemble de ses espaces publics. Adieu désherbants, fongicides et insecticides chimiques... Bienvenue aux techniques d'entretien dites alternatives et « douces », qu'il va falloir trouver, expérimenter, et mettre en place.

Faire mieux avec moins

Un chantier de taille auquel la commune de Mably, dans le Roannais, s'est attelée depuis bien longtemps. En grande pionnière du département, la municipalité a en effet ratifié la charte « objectif zéro pesticide » en 2010, après s'être engagée à répondre aux exigences de l'Agenda 21⁽¹⁾. Après un état des lieux des pratiques usuelles concernant l'entretien des espaces verts, et un chiffrage précis des quantités de pesticides utilisées, la mairie a expérimenté plusieurs alternatives : « Nous avons décidé d'un prévisionnel sur cinq ans, pour aboutir au zéro pesticide, explique Sylvie Marié, en charge du développement durable sur la commune. Nous avons supprimé les engrais chimiques et les insecticides la première année, remplacés par des engrais organiques et des insecticides bios et des répulsifs. Les fongicides ont également été supprimés. Restaient les herbicides, la partie la plus complexe. Nous avons testé plusieurs techni-



■ Les communes n'ont plus que deux mois pour bannir l'usage de pesticides pour l'entretien de leurs espaces verts. Photo Philippe JUSTE

ques, comme le traitement thermique à gaz, ou le traitement thermique à eau chaude, tout en mettant en place une gestion différenciée des espaces (lire par ailleurs). Nous avons ensuite investi dans du matériel mécanique, et formé nos agents municipaux ». Six ans plus tard, Mably fait donc figure d'exemple, au vu de la réglementation qui s'annonce. « Nous sommes aujourd'hui très en avance sur de nombreuses autres communes. D'autant que nous avons une surface très impor-

tant à traiter, et que, rappelons-le, le principe de cette charte zéro pesticide est finalement de faire mieux avec moins, et avec des moyens humains similaires. C'est une belle réussite, même si tout n'est pas encore parfait », conclut Sylvie Marié.

Dossier réalisé par Cerise Rochet

(1) À Rio en 1992, lors de la conférence sur l'environnement, la France s'est engagée à mettre en œuvre l'Agenda 21, programme d'actions orientés vers le développement durable.



■ Avec la gestion différenciée des espaces, quelques herbes folles poussent sur les trottoirs. Photo C. ESSERTEL

REPÈRE

■ « Objectif zéro pesticide », c'est-à-dire ?

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics (État, collectivités locales et établissements publics) pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries. À compter du 1^{er} janvier 2017. Autrement dit, les municipalités, de même que les établissements publics, devront avoir, d'ici deux mois, trouvé et mis en place des alternatives aux insecticides, fongicides, et herbicides chimiques pour l'entre-

tien de leurs espaces verts. Cela peut prendre l'apparence de techniques mécaniques, à gaz, à chaleur... de remplacement des produits chimiques par des produits bio, ou tout simplement d'un entretien moins « net ». Après les espaces publics, ce sont les particuliers qui seront ensuite visés par la loi, avec l'interdiction de la commercialisation et de la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Cette mesure concernera tout particulièrement les jardiniers amateurs.

défi écolo pour les communes

Guillaume Bouchut, en charge de la charte « objectif zéro pesticide » pour la Frapna

« Nous sommes accompagnateurs »

La Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature est à l'origine de cette charte zéro pesticide. Quel est votre rôle auprès des communes ?

« Nous avons initié cette charte en 2010, avant que le dispositif ne devienne régional, et que le plan zéro phyto ne devienne national. Notre rôle est d'accompagner les communes dans cette mission. »

Comment les accompagnez-vous ?

« Nous leur fournissons des instruments de communication et de sensibilisation du grand public, un cahier des charges qui leur permet de les aider à mettre en place leur stratégie, en réfléchissant à l'aménagement du territoire et aux alternatives à expérimenter. En dernier lieu, nous mettons en place un suivi de ces communes, en vérifiant avec elles qu'elles respectent bien

leurs engagements, et en les aidant là où elles rencontrent des difficultés. »

À J-2 mois de l'interdiction des phytosanitaires dans les communes, où en est-on dans la Loire ?

« La Frapna travaille actuellement avec 94 communes. Mais d'autres ont très bien pu mettre en place le zéro pesticide sans passer par nous. Malgré tout, celles qui n'ont pas encore enclenché de dispositif risquent d'être prises de court : c'est un travail de longue haleine. Je ne les blâme pas, mais à charge pour elles de prendre leur responsabilité en respectant la future réglementation. »



Photo Philippe VACHER

Et dans l'agriculture ?



■ L'usage des pesticides dans l'agriculture pourrait également être supprimé un jour. Photo P. JUSTE

94

C'est le nombre de communes de la Loire, sur 327, qui ont au minimum amorcé leur passage au zéro pesticide pour l'entretien de leurs espaces verts en signant la charte de la Frapna (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature).

Vers une gestion différenciée des espaces verts

Dans le cadre de la suppression des produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces verts, les municipalités ont dû mettre un plan d'action pour les remplacer par autre chose. Parmi celles qui se sont déjà attaquées au chantier, beaucoup ont choisi de mettre en place une gestion différenciée de leurs espaces, notamment pour que le zéro pesticide ne pèse pas sur la main-d'œuvre. Objectif : répertorier tous les espaces de la commune, et établir des priorités entre ceux qui doivent être entretenus de manière nette et précise (les abords des mairies, administrations entre autres), et ceux pour lesquels l'entretien peut être beaucoup plus « lâche ». Le tout en classifiant en cinq paliers, de « très net » à « très lâche ». C'est l'une des solutions choisies par la ville de Saint-Étienne, passée au zéro phyto en 2011 sur impulsion de Maurice Vincent, et poursuivie ensuite par la nouvelle mandature : « L'idée de cette gestion différenciée est de répertorier les lieux dans lesquels on peut laisser la nature s'exprimer. À Saint-Étienne, le parc François-Mitterrand en est l'exemple flagrant, puisqu'on laisse les herbes folles pousser. L'herbe, ce n'est pas sale, cela a été difficile à faire comprendre aux gens, mais les mentalités commencent à évoluer », explique Jean-Pierre Berger, adjoint au maire en charge du développement durable. Ainsi, de petites touffes d'herbes poussent-elles aujourd'hui sur les trottoirs ou parkings, renfermant une certaine forme de biodiversité.

Au rayon « objectif zéro pesticide », les communes ne sont pas les seules à être concernées. Après les jardiniers amateurs, ce sont ensuite les agriculteurs, qui seront peut-être concernés. « Actuellement, rien n'est décidé, mais des discussions sont en cours, pour nous interdire également les pesticides. Et si cela devait être le cas, on courrait droit à la catastrophe », explique Stéphane Joandel, de la FDSEA Loire (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles). « Dans les villes et villages, aucun problème, les alternatives existent.

Mais pour nous, à notre échelle, quelles alternatives peut-on trouver ? Aujourd'hui, il n'y en a pas. »

Les pratiques agricoles ont déjà beaucoup évolué

Selon l'organisation, en cas d'interdiction des pesticides, 60 % de la surface agricole de la Loire pourrait être amenée à disparaître : « Nous avons beaucoup fait évoluer nos pratiques, depuis les années 70, nous utilisons déjà beaucoup la lutte biologique. D'ailleurs, certains élus venus sur le terrain ont été très surpris de voir la manière dont on

travaille. Les pesticides sont utilisés par les agriculteurs à minima, en dernier recours. Il faut nous laisser le temps d'évaluer l'impact réel de nos nouvelles pratiques, avant d'envisager de supprimer les phytos. Bien sûr que l'utilisation abusive de ces produits est mauvaise. Mais ce n'est pas ce que nous faisons. Et encore une fois, si une véritable alternative est trouvée, nous sommes d'accord pour la mettre en place. Mais pour l'instant, elle n'existe pas... Et c'est encore nous, qui risquons de trinquer », conclut, amer, Stéphane Joandel.

Rédaction de la Loire
6 Esplanade de France,
CS16438,42964
Saint-Etienne Cedex 9

Téléphone
Rédaction : 04.77.91.47.47
Pub : 04.77.91.48.69

Mail
redaction42@leprogres.fr
lprpublicite@leprogres.fr

Web
www.leprogres.fr/loire

Facebook
www.facebook.com/leprogres.
saintetienne

ALERTE INFO Vous avez une info ?

0 800 07 68 43

Service & appel gratuits
LPRFILROUGE@leprogres.fr